à la Chambre en ce moment. Le député reconnaîtra, je crois, que le secré aire d'État a passé toute la journée à la Chambre pour s'occuper d'un autre problème et qu'il a dû consacrer toute la matinée aux affaires ministérielles. J'espère que le député ne m'en voudra pas de répondre en son nom.

Les films de l'Office national du film ont acquis en fait une telle popularité, comme l'a dit l'honorable représentant, que celle-ci est devenue un problème en soi. Je suppose qu'il est dû, en partie, à la réussite et en partie également aux mesures d'austérité. Le fait est que l'Office a fait savoir au secrétaire d'État que ses films étaient tellement demandés que les limites imposées à ses dépenses ne lui ont pas permis d'augmenter le personnel de ses offices régionaux afin de produire les bobines supplémentaires qui devaient répondre à toutes les demandes prévues par son budget actuel.

• (10.20 p.m.)

Il en résulte que les personnes qui recourent aux services de l'Office sont priées d'en partager les frais. Sauf erreur, l'Office a décidé d'instituer, à partir du 1° janvier 1970, un prix de location sur tous les films prêtés par ses cinémathèques établies par tout le pays. Le tarif serait en fonction du métrage. Pour un prêt d'un jour, par exemple, le prix varierait entre \$3 et \$12, ce qui n'est pas une somme considérable, comme le signalait le député. Il n'a pas dit que cela atteindrait \$72,000, en Saskatchewan seulement. Je prie le député de me dire si...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS OUVRIÈRES—LES MISES À PIED À LA FAIREY AVIATION—LE SOUTIEN DU REVENU DES EMPLOYÉS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, mon intervention de ce soir vise à obtenir des réponses aux nombreuses questions posées depuis une semaine ou une dizaine de jours à la Chambre, au sujet de la fermeture imminente de l'usine Fairey of Canada. Même si des députés ministériels prennent part à la soirée organisée à l'occasion de Noël, je suis bien déçu de ne voir ici ni le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) ni son secrétaire parlementaire. Je me demande si je devrais poursuivre. Je vais continuer, mais je ne puis m'empêcher de dire que le manque [L'hon. M. Stanbury.]

d'intérêt de ce soir nous laisse vraiment rêveurs, si l'on songe au pénible sort de cette région durement éprouvée.

Avant de passer aux quatre questions auxquelles je songe, peut-être devrais-je dire en guise de préambule que la compagnie Fairey, établie depuis 21 ans dans la région de l'Atlantique, est une de nos industries les plus importantes. Peut-être vaudrait-il mieux dire qu'elle est une de nos industries clés. Depuis 20 ans environ, l'usine emploie en moyenne de 1,000 à 1,200 hommes. Vu la complexité de l'industrie aéronautique à Dartmouth, on peut dire je crois que l'exploitation s'est étendue et comprend en outre de 400 à 500 employés d'autres sociétés dans la région immédiate. Voilà que les directeurs de la compagnie nous annoncent la triste nouvelle que l'usine fermera ses portes le 1er avril 1970.

J'aimerais vous citer un extrait d'un télégramme adressé par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse au premier ministre (M. Trudeau) en date du 8 décembre:

La fermeture annoncée de la Fairey Aviation en mars 1970 aura des répercussions graves sur l'économie de cette région.

La Fairey Aviation emploie 404 employés, en grande partie des techniciens hautement spécialisés et des cadres. Si nous les perdons par suite de la fermeture de l'usine, ils ne pourront contribuer à la réalisation des progrès où leurs talents et leur formation pourraient être mis à profit.

Quoique la Fairey Aviation ne soit pas une base de défense, la société nous fait savoir qu'elle dépend entièrement, pour sa survie, des dépenses consacrées à la défense. C'est à la décélération de ces dépenses qu'il faut attribuer la situation où se trouve actuellement cette entreprise. C'est un résultat économique défavorable qui découle de la politique de défense.

Je vous renvoie à votre lettre du 30 mai 1969 où vous rappelez qu'il faut tenir compte des effets économiques régionaux de tout changement apporté aux dépenses de défense et à l'assurance que vous nous avez donnée que vous-même et vos collègues ne perdiez pas la chose de vue.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse poursuit en assurant le gouvernement du Canada de l'appui de cette province à l'égard de tout effort en vue de sauver cette industrie à la fois vitale et viable. J'aimerais citer un passage d'un autre télégramme. Il émane du maire de la ville de Dartmouth. Je ne le citerai qu'en partie:

La fermeture semble être le résultat direct de la politique du gouvernement fédéral. Si vous avez un programme pour l'élimination des disparités régionales, il faut l'appliquer immédiatement.

Les travailleurs employés dans cette usine représentent une technologie basée sur les besoins de l'industrie de défense et ne peuvent être réintégrés dans l'économie locale.